

Règlement intérieur DiscOmiX 2017-2018

Le règlement intérieur a pour objet de définir les conditions, les modalités de fonctionnement et les règles de conduite de l'association DiscOmiX dont l'adresse est :

10 rue Fétola 38120 Le Fontanil-Cornillon

Comme la tradition le veut à DiscOmiX, chaque membre veillera à entretenir un esprit de convivialité et de bonne camaraderie avec l'ensemble des membres de l'association.

De plus, le DJ-ing étant un domaine comportant de gros risques d'excès de confiance, il est demandé à chaque membre, ancien comme nouveau, de suivre la ligne de conduite suivante lorsqu'il suit les activités proposées par l'association :

**« Je ne sais pas tout, il y a toujours meilleur que moi, j'ai à enseigner,
j'ai à apprendre, je donne le respect que j'attends des autres ».**

Chaque personne inscrite certifie avoir pris connaissance du présent règlement.

Fonctionnement de l'association

D'une façon générale :

- Un membre ne peut participer aux activités de l'association s'il n'a pas payé sa cotisation.
- Les membres ne pourront accéder aux locaux ou aux installations et à fortiori s'entraîner, sans la présence effective du formateur.
- En aucun cas les membres ne peuvent pratiquer leurs activités seuls dans le cadre de l'association.
- L'absence d'un formateur ou d'un membre responsable entraînant l'annulation des séances, sera annoncée par mail et SMS, sauf cas de force majeure.
- **En ce qui concerne les mineurs : La responsabilité de l'association est engagée lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant aux animateurs responsables et ce jusqu'à la fin de l'entraînement.**
- Les membres ne doivent en aucun cas s'écarter du groupe pendant le cours ou sortir des locaux sans en aviser le responsable.

Cour collectifs (Mix) :

- Les cours sont sous la responsabilité du formateur.

Atelier partage MAO :

- Les ateliers sont sous la responsabilité du membre désigné par le président.



Certificats de santé

Chaque membre devra à son inscription fournir une fiche de santé sur laquelle est précisée son aptitude à la pratique des activités de l'association et toutes les informations importantes en cas d'hospitalisation (allergie, antécédents et autres).

Mesures de discipline

Il est interdit de fumer dans les locaux.

Des boissons alcoolisées ne peuvent être introduites dans ces mêmes locaux ni mêmes lors des activités extérieures de l'association.

Il est interdit d'utiliser des produits stupéfiants lors des activités de l'association. Les membres doivent se présenter en bonne forme et attentifs.

Le formateur pourra renvoyer le membre, si il juge que celui-ci n'est pas apte à suivre le cours, ou autres activités (cause fatigue, mauvaise humeur, état d'alcoolémie ou lendemain de fête).

Si le membre est renvoyé trop souvent du cours ou autres activités, une décision de renvoi définitif de l'association pourra être prise après avertissement et discussions avec le membre ou les parents.

Le renvoi définitif ne permettra pas le remboursement de la cotisation.

Déplacements

Lors des déplacements, les membres devront suivre les instructions données par les responsables, et ce en particulier pour les mineurs,

Ne pas s'écarter du groupe sans aviser le responsable. De même, le membre qui va à une sortie avec les formateurs et qui fait le retour avec ses parents doit en informer les responsables.

Les membres

Cotisation : Les membres doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant figure sur la fiche d'adhésion et fournir les autres pièces demandées.

Toute adhésion entraîne le paiement de la cotisation annuelle définitivement acquise par l'association et permet la délivrance de la carte de membre.

L'association établissant son budget en fonction des inscriptions, il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, d'abandon dans la pratique etc ...



Participation aux sorties

Les membres devront :

- prévenir le formateur ou le président de leur participation à la dite sortie.
- s'assurer que la dite sortie fait bien partie des activités de l'association
- s'investir

Admission de membres

Les personnes désirant adhérer devront remplir la fiche d'inscription et les documents associés.

Pour les mineurs, ce bulletin est rempli par le représentant légal.

Cette demande doit être acceptée par les dirigeants.

Exclusions des entrainements et autres activités

Un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- Détérioration du matériel
- Comportements dangereux
- Propos désobligeants envers les autres membres de l'association, non-respect de la ligne de conduite de l'association (voir premier paragraphe de ce présent règlement).
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association sur le plan moral.
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur, notamment des consignes de sécurité liées aux entrainements.

Celle-ci doit être prononcée par le bureau, qui se prononce après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée, à la majorité des présents.

Le membre sera convoqué 15 jours avant cette réunion et pourra être accompagné par la personne de son choix.

Conformément aux statuts de l'association, l'assemblée générale se réunit une fois par an sur convocation du président.

Les membres à jour de leur cotisation sont convoqués par convocation individuelle

La convocation sera aussi affichée sur les lieux d'activités si cela est possible.

Le vote s'effectue par bulletin secret, ou à main levée si aucun membre ne s'y oppose.



Exclusions des entraînements et autres activités (suite)

Pour être électeur, il faut :

- être membre actif de l'association
- être en règle à l'égard de la trésorerie
- être âgé de 16 ans révolus ou plus à la date de l'Assemblée

Les Membres de moins de 16 ans peuvent être représentés par un de leur représentant légal qui sera électeur.

Il est désigné un secrétaire de séance en début de réunion. Il rédige un procès verbal de l'assemblée générale.

Le passage du statut de membre passif au membre actif est voté par le bureau, pour chaque membre individuellement.

Règles de courtoisie

Afin d'établir un respect entre les élèves, toute présence doit être signalée et toute absence justifiée (cours collectifs et individuels, sorties, prestations et projets) auprès des formateurs 48h avant les événements, à défaut, une sanction sera prise.

Les téléphones portables doivent être éteints, et ne doivent être utilisés que lors des pauses, afin de respecter le formateur qui donne cours ainsi que les élèves attentifs.

Il est nécessaire pour le bien de tous, de respecter le début et la fin des horaires de cours, des livraisons et reprises de matériel, et autres événements.

Pour tout problème rencontré, un dialogue avec les formateurs est nécessaire.

Après chaque cours, le rangement et le chargement du matériel est obligatoire, sauf si autorisation du formateur à quitter plus tôt.

Toute personne œuvrant pour le bien être de l'association acquière le statut de bénévole, nous vous demandons de respecter ces derniers :

1. Dire bonjour en arrivant, attendre calmement les formateurs
2. Rester solidaire au sein de l'association, et ne pas se moquer les uns des autres
3. Respecter le formateur (pas de critiques non constructives)
4. Ecouter les consignes de son formateur pour progresser
5. Etre présent au cours, prestations, et projets, tout au long de la saison
6. Respecter le matériel et aider à l'entretenir
7. Se présenter aux cours avec un casque et sa musique (ordinateur, clé usb, ...)

Le Matériel

Tout matériel de l'association détérioré ou cassé, par un (ou plusieurs) membre(s), devra être remplacé par un produit similaire ou supérieur en parfait état de fonctionnement, ou remboursé à la valeur d'achat du nouveau produit identique par le (ou les) membre(s) concerné(s).



Groupe Facebook

Le groupe Facebook de l'association est réservé aux membres et a pour but de :

- Faciliter la communication entre le bureau et les membres
- Permettre aux membres d'échanger et de publier leurs sets/compositions pour avoir des retours et des conseils constructifs
- Faciliter l'organisation d'équipes (dans le cadre d'évènements ou projets)

Ce groupe n'est pas destiné à :

- Publier des blagues ou des liens sans rapport avec les activités de l'association (ex : articles politiques ou autres)
- Remplacer la communication officielle effectuée par mail/texto (organisation des cours par exemple)

Une tolérance est cependant appliquée pour les points ci-dessus, dans la limite du raisonnable.

Les points suivants sont strictement interdits et conduiront à une exclusion temporaire ou définitive du groupe :

- Manque de respect envers le travail et l'opinion d'un autre membre
- Propos haineux/injurieux/racistes/homophobes et autres propos prohibés par la loi française.
- Spam excessif d'une information déjà postée ou 'up' de post sans réelle nécessité

